Nous certifions que les produits suivants : EXCEPTION; TENTATION; INVITATION CHAUDE; KAOLIN; RESCAFRAIS; ALPHACEL; MARMIPACK; GASTROPACK; MAPTIPACK

Composés de : PP TALC BLANC
Nous conseillons un stockage hors gel afin d'éviter tout risque de casse du au choc lors de la manutention.

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :
- RÈGLEMENT (UE) 2019/37 DE LA COMMISSION du 10 janvier 2019 portant modification et rectification du règlement (UE) no 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1338 DE LA COMMISSION du 8 août 2019 modifiant le règlement (UE) no 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- RÈGLEMENT (UE) 2018/831 DE LA COMMISSION du 5 juin 2018 modifiant le règlement (UE) no 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Note d'information DGCCRF N ° 2012/93 (pour le bois) en complément de l'avis d'information N ° 2004/64 sur les matériaux en contact avec les denrées alimentaires.
- RÈGLEMENT (CE) No 2023/2006 DE LA COMMISSION du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- BfR Recommandation XXXVI (Papier et carton pour le contact alimentaire).
- RÈGLEMENT (CE) No 1935/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant les directives 80/590/CEE et 89/109/CEE
- Résolution AP (89) 1 relative à l'utilisation des colorants dans les matériaux plastiques entrant en contact avec des denrées alimentaires
- RÈGLEMENT (UE) No 10/2011 DE LA COMMISSION du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires

En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :
- DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- EN 13431:2004 Août 2004 Emballage. Exigences relatives aux emballages valorisables énergétiquement, incluant la spécification d'une valeur calorifique inferieur minimale

Nous déclarons que :
Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

Ratio Surface volume :

Métaux lourds (Directive 94/62 EC) : **Basé sur la déclaration des fournisseurs.**

La durée et température de contact avec les denrées alimentaires correspondent aux conditions des essais de migration globale suivantes : ()

Simulant	Durée de la migration	Température de la migration	Commentaires

MG1	10 j à 20 °C	Tout contact à l'état congelé et à l'état réfrigéré.
MG2	10 j à 40 °C	Tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.
MG3	2 h à 70 °C	Toute condition comprenant le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum, non suivie d'un entreposage de longue durée à température ambiante ou à l'état réfrigéré.
MG4	1 h à 100 °C	Applications à haute température pour tous les simulant à une température maximale de 100 °C..
MG5	soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C	Applications à haute température à une température maximale de 121 °C

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau PP TALC BLANC peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :

Numéro référence	Numéro CAS	Substances :	LMS (mg/kg)
68320	2082-79-3	octadecyl 3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	SML = 6 mg/kg
39815	182121-12-6	9,9-bis(methoxymethyl)fluorene	SML = 0,05 mg/kg
45704	/	cis-1,2-cyclohexanedicarboxylic acid, salts	SML = 5mg/kg

/	557-05-1	zinc stearate	SML = 5mg/kg as Zinc
/	7429-90-5	aluminium	SML = 1mg/kg as Aluminium
38560	7128-64-5	2,5-bis(5-tert-butyl-2-benzoxazolyl)thiophene	SML = 0,6 mg/kg
66360	85209-91-2	2,2'-methylene bis(4,6-di-tert-butylphenyl) sodium phosphate	SML = 5 mg/kg
39925	129228-21-3	3,3-bis(méthoxyméthyl)-2,5-diméthylhexane	SML = 0,05mg/kg
55910	736150-63-3	Glycerides, Castor Oil mono-hydrogenates, Acetates	SML =60 mg/kg

Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau **PP TALC BLANC** peut contenir les additifs à double fonctionnalité suivants :

Numéro E	**Numéro CAS**	**Nom Additif :**
E470a	/	sodium, potassium and calcium salts of fatty acids (E470a)
E471	/	mono and diglycerides of fatty acids (E471)
E553(iii)	14807-96-6	talc
E900	63148-62-9	dimethyl polysiloxane (E900)
E551	7631-86-9	silicium dioxide (E551)
/	/	glycerol monostearate
E171	13463-67-7	titanium dioxide
/	/	carbonic acid, salts
E471	85251-77-0	glycerides, C16-18 mono- and di-
E470b	/	magnesium salts of fatty acids (E470b)

Références concernées :

BOL EXCEPTION MÉDIUM H.30	EXCEPTION	8061330
BOL H50 MÉDIUM	EXCEPTION	8061350
RAVIER EXCEPTION MÉDIUM HT26	EXCEPTION	8061626
RAVIER EXCEPTION MÉDIUM HT36	EXCEPTION	8061636
RAVIER EXCEPTION MÉDIUM HT 56	EXCEPTION	8061656
ASSIETTE H36 MÉDIUM	EXCEPTION	8061736
ASSIETTE H52 MÉDIUM	EXCEPTION	8061752

ASSIETTE EXCEPTION 25	EXCEPTION	8061725
ASSIETTE 1/2 OVALE EXCEPTION 37	EXCEPTION	8081837
ASSIETTE 1/2 OVALE EXCEPTION 45	EXCEPTION	8081845
ASSIETTE 2 COMP MICRO ONDABLE	TENTATION	8092325
BARQUETTE GASTRONORME GN1/6-40	INVITATION CHAUDE	8951640
BARQUETTE GASTRONORME GN1/6-46	INVITATION CHAUDE	8951646
GN1/6 H40 MEDIUM BLANC	INVITATION CHAUDE	8961640
GN1/6 H40 MEDIUM BLANC	INVITATION CHAUDE	8961640
RAVIER KAOLIN 108X91 H25 FROID	KAOLIN	1091L25
RAVIER KAOLIN 108X91 H35 FROID	KAOLIN	1091L35
BOL KAOLIN 134X134 H50 CHAUD	KAOLIN	1313H50
ASSI KAOLIN 178X134 H25 CHAUDE	KAOLIN	1713H25
ASSI KAOLIN 178X134 H35 CHAUDE	KAOLIN	1713H35
ASSI KAOLIN 178X134 H45 CHAUDE	KAOLIN	1713H45
ASSI KAOLIN 178X178 H25 CHAUDE	KAOLIN	1717H25
ASSI KAOLIN 178X178 H35 CHAUDE	KAOLIN	1717H35
ASSI KAOLIN 178X178 H45 CHAUDE	KAOLIN	1717H45
RAVIER KAOLIN 178X91 H25 CHAUD	KAOLIN	1791H25
RAVIER KAOLIN 178X91 H35 CHAUD	KAOLIN	1791H35
RAVIER KAOLIN 178X91 H45 CHAUD	KAOLIN	1791H45
RAVIER KAOLIN 178X91 H55 CHAUD	KAOLIN	1791H55
RAVIER KAOLIN 178X91 H25 FROID	KAOLIN	1791L25
RAVIER KAOLIN 178X91 H35 FROID	KAOLIN	1791L35
RAVIER KAOLIN 178X91 H45 FROID	KAOLIN	1791L45
RAVIER KAOLIN 178X91 H55 FROID	KAOLIN	1791L55

ASS KAOLIN 2317H35 CHAUDE	KAOLIN	2317H35
ASS KAOLIN 2317H35 2CP CHAUDE	KAOLIN	2317H35/2
COUPELLE EXCEPTION 104X94	EXCEPTION	8071026*1
COUPELLE EXCEPTION 104X94	EXCEPTION	8071036*1
BOL EXCEPTION 30	EXCEPTION	8071330*1
BOL EXCEPTION 50	EXCEPTION	8071350*1
RAVIER EXCEPTION HAUTEUR 26	EXCEPTION	8071626*1
RAVIER EXCEPTION HAUTEUR 36	EXCEPTION	8071636*1
RAVIER EXCEPTION HAUTEUR 56	EXCEPTION	8071656*1
ASSIETTE EXCEPTION 36	EXCEPTION	8071736*1
ASSIETTE EXCEPTION 52	EXCEPTION	8071752*1
BARQ 104*104*25	RESCAFRAIS	8560125*2
BARQ 104*104*36	RESCAFRAIS	8560175*2
BARQ. GASTRO. GN1/2-48 BLC/BLANC	INVITATION CHAUDE	8951248*1
BARQ. GASTRO. GN1/2-52 BLANC	INVITATION CHAUDE	8951252*1
GN1/2 H48 MÉDIUM BLANC	INVITATION CHAUDE	8961248*1
GN1/2 H52 MÉDIUM BLANC/BLANC	INVITATION CHAUDE	8961252*1
CALE KAOLIN 178X134	KAOLIN	CALE1713
CALE KAOLIN 178X178	KAOLIN	CALE1717
CALE KAOLIN 178X91	KAOLIN	CALE1791
RAVIER 95 H22	ALPHACEL	CLBP0125
RAVIER 95 H27	ALPHACEL	CLBP0150
RAVIER 95 H32	ALPHACEL	CLBP0175
RAVIER 95 H37	ALPHACEL	CLBP0200
RAVIER 95 H37 VERSION CHAUDE	ALPHACEL	CLBPH200
FOND MARMIPACK 750 2 COMPART.	MARMIPACK	FMA2C750FB
FOND MARMIPACK 750	MARMIPACK	FMA750FB
BARQ GASTRO 1/2H48	GASTROPACK	GN1/2H48A
BARQ GASTRO 1/2H52	GASTROPACK	GN1/2H52A
BARQ GASTRO 1/2H60	GASTROPACK	GN1/2H60A
BARQ GASTRO 1/2H70	GASTROPACK	GN1/2H70A
BARQ GASTRO 1/2H80	GASTROPACK	GN1/2H80A
BARQ GASTRO 1/2L48*1	GASTROPACK	GN1/2L48*1
BARQ GASTRO 1/2L52*1	GASTROPACK	GN1/2L52*1
BARQ GASTRO 1/2L60*1	GASTROPACK	GN1/2L60*1
BARQ GASTRO 1/2L70*1	GASTROPACK	GN1/2L70*1
BARQ GASTRO 1/2L80*1	GASTROPACK	GN1/2L80*1

BARQ. GASTRONORME GN1/3-36 BLANC	GASTROPACK	GN3H36
BQ GASTRO 1/3 H48 BLC PRÉP CHAUD	GASTROPACK	GN3H48
BQ GASTRO 1/3 H60 BLC PRÉP CHAUD	GASTROPACK	GN3H60
BQ GASTRO 1/3 H48 BLC PRÉPA FROI	GASTROPACK	GN3L48
BQ GASTRO 1/3 H60 BLC PRÉPA FROI	GASTROPACK	GN3L60
BQ GASTRO 1/3 H70 BLC PRÉPA FROI	GASTROPACK	GN3L70
BARQ GASTRO 1/3 H80 BLC FROIDE	GASTROPACK	GN3L80
BQ GASTRO 1/3 H48 BLC PREPA MED	GASTROPACK	GN3M48
BQ GASTRO 1/3 H48 BLC PREPA MED	GASTROPACK	GN3M48*1
BQ GASTRO 1/4 H36 BLC PRÉP CHAUD	GASTROPACK	GN4H36
BQ GASTRO 1/4 H40 BLC PREP CHAUD	GASTROPACK	GN4H40
BQ GASTRO 1/4 H45 BLC PRÉP CHAUD	GASTROPACK	GN4H45*1
BQ GASTRO 1/4 H48 BLC PREP CHAUD	GASTROPACK	GN4H48
BQ GASTRO 1/4 H55 BLC PREP CHAUD	GASTROPACK	GN4H55
BQ GASTRO 1/4 H75 BLC PREP CHAUD	GASTROPACK	GN4H75
BQ GASTRO 1/4 H40 BLC PRÉP FROID	GASTROPACK	GN4L40
BQ GASTRO 1/4 H45 BLC PRÉP FROID	GASTROPACK	GN4L45
BQ GASTRO 1/4 H55 BLC PRÉP FROID	GASTROPACK	GN4L55
BQ GASTRO 1/4 H75 BLC PRÉP FROID	GASTROPACK	GN4L75
GN1/4 H45 MÉDIUM BLANC	GASTROPACK	GN4M45
BARQ GASTRO GN1/4 H45 OPTIMUM	GASTROPACK	GN4M45*1
GN1/4 H55 MÉDIUM BLANC	GASTROPACK	GN4M55
BARQ GASTRO GN1/4 H55 OPTIMUM	GASTROPACK	GN4M55*1
BARQ GASTRO 1/8 H36 BLC CHAUDE	GASTROPACK	GN8H36

BARQ GASTRO 1/8 H42 BLC CHAUDE	GASTROPACK	GN8H42R
BARQ GASTRO 1/8 H50 BLC CHAUDE	GASTROPACK	GN8H50
BARQ GASTRO 1/8 H36 BLC FROIDE	GASTROPACK	GN8L36
BARQ GASTRO 1/8 H42 BLC FROIDE	GASTROPACK	GN8L42R
BARQ GASTRO 1/8 H50 BLC FROIDE	GASTROPACK	GN8L50
BARQ GASTRO 1/8 H36 BLC MEDIUM	GASTROPACK	GN8M36
BARQ GASTRO GN1/8 H36 OPTIMUM	GASTROPACK	GN8M36*1
BARQ GASTRO 1/8 H42 BLC MEDIUM	GASTROPACK	GN8M42
BARQ GASTRO GN1/8 H42 OPTIMUM	GASTROPACK	GN8M42*1
BQ BLANCHE VOLAILLE ENTIER	MAPTIPACK	PTUW
BQ BLANCHE VOLAILLE ENTIER	MAPTIPACK	PTUW*1
ASSIETTE EXCEPTION 25	EXCEPTION	8081725
Barquette blanche pintade	MAPTIPACK	PTGW
BQ W1H25 PP TALC BLANC TECHNIFIL	MAPTIPACK	W1H25BTECH
Barquette Gastro	GASTROPACK	GN1/4H40B
Barquette format gastro	GASTROPACK	GN1/4H40B

Toutefois la garantie ne peut s'étendre :

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.

L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu' interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.

Fait à Saint-Florentin, Le 15/05/2025

Matthieu Lolliot
Responsable Qualité



P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :

. Attestation(s) des fournisseurs de matières premières : (Composant le matériau objet de l'attestation)	Yes
. Analyse de métaux lourds :	No
. Analyse de migration globale :	Yes
. Analyse de migration spécifique (substances soumises à limitation) :	No
. Présence de matériaux recyclés suivant règlement 282/2008,	No
. Présence de matériaux actifs ou intelligents suivant règlement 450/2009	No
. Autres :	